



# NAO 2026

## Réunion du 24 novembre 2025

A l'ouverture de cette 3<sup>ème</sup> journée de négociation, la Direction a commencé les discussions en proposant :

A1 à C6	D7 à E10	Cadres
AG : <b>1,5 %</b> au 01/01/26 AI : <b>0,7 %</b> au 01/04/26 dont 0,2 % gérés par RH	AG : <b>1,3 %</b> au 01/01/26 AI : <b>0,9 %</b> au 01/04/26 dont 0,2 % gérés par RH	AI : <b>1,8 %</b> au 01/07/26 AG : <b>1 %</b> pour les cadres dont salaire < 3800 € (6)

- Hors budget NAO : changement d'emploi nécessitant un ajustement salarial avec classification supérieure (promotions) sur l'année 2026
- Augmentation de **1,5 %** des primes révisées lors des NAO 2025
- Mise en place d'une grille de salaires
- Bonus de 100 € par tranche de 50 HS reconduit sur l'année 2025
- Etude d'une prime pour les personnes dont l'ancienneté est > 20 ans

**Après la suspension de séance demandée par la Direction, celle-ci est revenue avec 2 propositions, dont la première, qui maintenait les 2 catégories non-cadres, a immédiatement été écartée par les 3 organisations au profit de cette dernière :**

Non-cadres	Cadres
AG : <b>1,6 %</b> au 01/01/26 AI : <b>0,6 %</b> au 01/04/26 dont 0,2 % gérés par RH	AI : <b>1,9 %</b> au 01/07/26 AG : <b>1 %</b> au 01/01/26 pour les cadres dont salaire < 3900 € (7 salariés)

- Hors budget NAO : changement d'emploi nécessitant un ajustement salarial avec classification supérieure (promotions) sur l'année 2026
- Augmentation de **1,6 %** des primes révisées lors des **NAO 2025**
- Mise en place d'une grille de salaires
- Bonus de 100 € par tranche de 50 HS **reconduit sur l'année 2026** dans les mêmes conditions.

Après les dernières discussions, la proposition finale de la Direction est la suivante :

Pour les non-cadres :

- **Augmentation générale de 1,60 % au 1/01/26**
- **Augmentation individuelle de 0,6 % au 1/04/26** dont 0,2 % géré par RH
- **Augmentation de 1,8 % des primes figurant dans l'accord 2025**
- **Bonus de 100 € par tranche de 50 HS reconduit sur l'année 2026 (sans remise à zéro des compteurs)**
- **Mise en place d'un accord en 2026 sur la grille des salaires**
- **Engagement de la Direction à étudier une prime pour les salariés ayant plus de 20 ans d'ancienneté**
- **Application de la prime de remplacement à Garchizy (mêmes conditions qu'à Bourbon-Lancy)**
- **Reconducttion de l'application des congés reliquats à Garchizy pour 2026**

Pour les cadres :

- **Augm. individuelle de 1,9 % au 1/07/26**
- **Augm. générale de 1 % au 1/01/26** (pour cadres avec salaire < 3900 €)